

Règlement du Youth Incubator

1. Description du Youth Incubator

1.1 Contexte

Aujourd'hui, les jeunes évoluent dans un monde fortement globalisé, interconnecté et en mutation rapide. Ils sont confronté·es à des défis sociaux et mondiaux complexes qui ont un impact durable sur leur avenir, tels que le changement climatique, les inégalités, les conflits et l'injustice sociale. En même temps, de nombreux·ses jeunes font preuve d'une forte motivation à s'engager activement en faveur de la solidarité internationale et du changement social, chacun·e à partir de ses propres expériences, valeurs et environnement de vie.

En Belgique, les jeunes prennent de nombreuses initiatives, tant au niveau local qu'international. Ils s'organisent, mobilisent d'autres personnes et recherchent de nouvelles formes d'engagement. Tou·tes les jeunes ne partent pas du même point de départ. Certain·es disposent de plus de moyens, de réseaux ou d'expérience que d'autres.

Le **Youth Incubator**, une initiative de **BeGlobal (Enabel)** en collaboration avec la **Fondation Colruyt Group**, souhaite répondre à cette situation en soutenant les jeunes qui ont une idée de projet ou d'initiative autour de la solidarité internationale, mais qui ont besoin d'un accompagnement pour développer et renforcer cette idée.

Le Youth Incubator a pour objectif explicite d'atteindre les jeunes qui ne se sentent pas toujours interpellé·es par les appels à projets classiques.

Le projet ou l'initiative peut prendre différentes formes, telles que :

- Un projet concret,
- Une initiative de sensibilisation ou d'éducation,
- Un projet artistique ou culturel,
- Une idée davantage axée sur les politiques publiques ou le plaidoyer.

Le critère essentiel est que le projet ou l'initiative contribue à **la solidarité internationale** et soit lié à un ou plusieurs des **17 Objectifs de développement durable (ODD)**.

1.2 Définitions

- Le terme « Organisateur » désigne Enabel et la Fondation Colruyt Group
- Le terme « Concours » désigne la participation au Youth Incubator
- Le terme « Candidat·es » désigne les participant·es éligibles au Youth Incubator
- Le terme « Règlement » désigne le présent document
- Le terme « Jury » désigne le comité chargé de la sélection des candidat·es

1.3 Organisateur

L'Organisateur du projet est Enabel, l'Agence belge de développement, une société anonyme à finalité sociale. Enabel s'engage à promouvoir l'implication des jeunes dans la solidarité internationale en Belgique et dans ses pays partenaires.

Le Youth Incubator est réalisé **en collaboration avec la Colruyt Group Foundation**. La Colruyt Group Foundation est la fondation sociale du Colruyt Group qui soutient principalement des projets liés aux opportunités pour les jeunes, à l'agriculture durable et à l'alimentation saine, tant en Belgique qu'à l'international.

1.4 Pays cibles

Les projets et initiatives menés dans le cadre du Youth Incubator peuvent concerner :

- **La Belgique**, et/ou
- L'un des **pays partenaires d'Enabel et/ou de la Fondation du Groupe Colruyt**, notamment : la Belgique, le Bénin, le Brésil, le Burkina Faso, le Burundi, la République centrafricaine, la Colombie, la République démocratique du Congo, la Guinée, l'Inde, l'Indonésie, la Côte d'Ivoire, la Jordanie, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Mozambique, le Nicaragua, le Niger, l'Ouganda, l'Ukraine, la Palestine, le Pérou, le Sénégal, et la Tanzanie.

1.5 Public cible

Le Youth Incubator s'adresse :

- Aux jeunes **résident en Belgique**,
- **âgés de 18 à 30 ans**,
- Participant individuellement ou en groupe (**maximum 4 personnes**),
- Ayant une idée de projet ou d'initiative en matière de solidarité internationale.

Si le projet ou l'initiative est porté par plusieurs personnes, celles-ci désignent une personne responsable principale qui fournit ses données personnelles. Celle-ci mentionne ensuite les noms des autres membres de son équipe.

Les candidat-es doivent pouvoir s'exprimer en **néerlandais ou en français**.

Aucun diplôme ou expérience professionnelle n'est **requis**. L'Organisateur encourage expressément les jeunes qui ne se sentent pas toujours concerné-es par les parcours classiques à poser leur candidature. La diversité des parcours des niveaux de formation et des expériences de vie des jeunes est considérée comme une force.

2. Conditions de participation

2.1 Conditions de participation pour les candidat-es

Ne peuvent pas participer :

- Les collaborateur-trices d'Enabel ou de la Fondation Colruyt Group impliqué-es dans le Youth Incubator.

La participation est :

- **Gratuite**,
- **Personnelle** (une seule candidature par personne).

Le/la candidat-e :

1. Réside en Belgique,

2. Est âgé-e d'au moins 18 ans et de 30 ans au maximum au moment du dépôt de sa candidature,
3. Est capable de s'exprimer en néerlandais ou en français.

Le/la candidat.e s'engage à :

4. Suivre au moins 80% du parcours s'il-elle est sélectionné-e, c'est-à-dire de septembre 2026 à juin 2027 inclus (voir le calendrier indicatif à l'article 7.3.1 du règlement),
5. Adhérer à la mission, aux valeurs et aux principes éthiques d'Enabel et de la Fondation Colruyt Group (voir : <https://colruytgroupfoundation.org/fr/la-fondation/vision-mission-valeurs>),
6. Respecter la charte éthique d'Enabel, (voir : https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/ethische_code_Enabel_nl-1.pdf)
7. Agir de manière honnête et en toute bonne foi.

Les membres du jury, les personnes travaillant pour les organisateurs (Enabel ou CGF) ou toute personne impliquée directement ou indirectement dans la mise en œuvre du Youth Incubator ne peuvent pas participer.

La participation au Youth Incubator est strictement personnelle. Il est formellement interdit de se porter candidat sous différents noms, avec différentes adresses e-mail ou au nom d'autres participant-es. Toute double inscription par la même personne physique sous différents noms entraînera l'annulation de la participation. Une seule participation par personne est autorisée.

En acceptant le Règlement, les participant-es reconnaissent que l'organisateur peut vérifier les informations relatives à leur identité, leurs coordonnées et leur nationalité. Toute information erronée, incomplète ou frauduleuse peut entraîner l'annulation de la participation au Youth Incubator.

2.2 Conditions de l'appel à projets/initiatives

Les candidat-es doivent :

- Remplir intégralement le **formulaire de candidature** en ligne (rubriques A à D), ou
- Remplir partiellement le **formulaire de candidature** en ligne (uniquement les rubriques A et D) et soumettre une **présentation vidéo** d'une durée de 5 à 10 minutes maximum dans laquelle il répond oralement aux questions des rubriques B et C.

Avant **le dimanche 21 juin 2026 à 23h59** par mail à l'adresse suivante : evelien.defossez@enabel.be.

Le formulaire et/ou la vidéo constitue(nt) la base de la sélection et doivent être rédigés en néerlandais ou en français.

Les dossiers incomplets peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une demande d'informations complémentaires. Il s'agit toutefois d'une simple faculté, et non d'une obligation, dans le chef des organisateurs. Dès lors, si un nombre suffisant de candidatures complètes et de qualité est reçu, les organisateurs se réservent le droit d'écarter les dossiers incomplets.

3. Déroulement du Youth Incubator

3.1 Appel à projets/initiatives

1^{ère} étape : Appel à projets/initiatives

Les candidat-es doivent remplir et soumettre le formulaire intitulé « Appel à projets/initiatives » **avant le 21/06/2026 à 23h59 GMT+1**. L'appel à projets/initiatives est un document personnel. Si le projet ou l'initiative est porté par plusieurs personnes, celles-ci désignent une personne responsable principale qui fournit ses données personnelles. Celle-ci mentionne ensuite les noms des autres membres de son équipe.

Attention : les candidatures soumises par une ASBL ou une société ne seront pas prises en considération. Le concours s'adresse exclusivement aux personnes physiques, individuellement ou en groupe de maximum quatre personnes.

2^e étape : Vérification de l'éligibilité des candidatures

La validité des candidatures est vérifiée par l'équipe du Youth Incubator et, le cas échéant, par un-e interlocuteur-trice ou un-e expert-e travaillant pour l'Organisateur, afin de s'assurer que tous les dossiers répondant aux conditions de participation sont pris en compte.

3^e étape : Présélection des candidat-es

La présélection a pour objectif d'identifier les projets/initiatives qui présentent les meilleures qualités en termes de pertinence, d'impact et d'innovation. Au cours de cette phase, les dossiers éligibles sont évalués par l'équipe responsable du Youth Incubator (project officer BeGlobal et project officer CGF).

La grille d'évaluation et les critères de présélection des candidat-es sont exposés à l'article 4.

Les dix (10) meilleures candidatures seront sélectionnées. Les candidat-es seront informé-es du résultat de cette phase par e-mail dans un délai d'environ une semaine après la décision du jury. Si les candidat-es ne répondent pas dans les deux (2) jours suivant la réception de l'e-mail les informant de leur sélection pour la phase suivante, leur participation sera annulée au profit des candidat-es qui les suivent dans le classement. L'Organisateur se réserve le droit de communiquer publiquement le nom des candidat-es sélectionnés à partir de la troisième phase.

4^e étape : Entretiens de sélection avec le jury

Sauf retard dans le processus d'évaluation, les candidat-es seront invité-es à un entretien oral avec le jury le vendredi 3 juillet 2026 (après-midi). Chaque candidat-e disposera d'un entretien de vingt à trente (20 à 30) minutes. Les candidat-es auront entre huit et dix (8 à 10) minutes pour se présenter et exposer leur candidature au jury. Iels devront ensuite répondre à une série de questions pendant dix à quinze (10 à 15) minutes. Les candidat-es sont invité-es à utiliser le matériel audiovisuel mis à leur disposition pour présenter au mieux leur histoire, leur projet/initiative et leur équipe (le cas échéant). Après leur présentation, les membres du jury disposent de cinq à dix (5 à 10) minutes pour délibérer et attribuer leurs notes. Cela se déroule à huis clos, en l'absence du/de la ou des candidat-es.

L'entretien aura lieu à Bruxelles dans les bureaux d'Enabel, ou éventuellement en ligne si les candidat-es ne peuvent pas se déplacer. Tout candidat qui ne se présente pas à l'entretien de sélection sans avoir justifié au préalable son absence sera immédiatement disqualifié. Chaque membre du jury recevra un formulaire d'évaluation au format Excel. Les critères de sélection sont définis à l'article 4 du Règlement. Une moyenne sera calculée sur la base des notes attribuées. La moyenne des notes obtenues par les candidat-es déterminera leur position dans le classement.

À l'issue de ces entretiens, cinq (5) projets/initiatives sont sélectionnés.

Les décisions du jury sont dûment motivées. Toutefois, Enabel ne communiquera cette motivation aux candidats que sur demande expresse.

5e étape : Prix du concours – Parcours pour les lauréats

Du 1^{er} septembre 2026 au 30 juin 2027, les candidat-es sélectionné-es et leur équipe (le cas échéant) suivront un parcours comprenant :

- Un week-end de lancement du **vendredi soir 25 au dimanche 27 septembre 2026**, en déplacement,
- **Quatre (4) journées d'ateliers** (les samedis entre octobre 2026 et mai 2027) et **deux (2) moments d'évaluation et de réflexion** dans les locaux d'Enabel à Bruxelles,
- Séance publique de clôture au cours de laquelle vous pourrez présenter votre projet et nouer des contacts avec des organisations, des partenaires potentiels et des interlocuteur-trices intéressé-es.

Lors de la première rencontre, l'accent sera mis sur la définition des attentes et des besoins des candidat-es. Les rencontres suivantes viseront à améliorer les projets, grâce à des rencontres avec des expert-es (géographiques ou thématiques), des coaches ou d'autres jeunes impliqué-es. Entre les rencontres, les candidat-es pourront bénéficier du soutien d'un mentor.

6e étape : Parcours de suivi pour les personnes intéressées

Un certain nombre de projets ayant suivi l'ensemble du parcours (et terminé toutes les étapes précédentes) pourront, s'ils sont intéressés, être sélectionnés pour **bénéficier d'un accompagnement supplémentaire par une organisation partenaire**.

3.2 Composition du jury

3.2.1 Jury

Le jury est composé de cinq (5) ou six (6) personnes :

- Responsable de projet chez BeGlobal
- Responsable de projet de la CGF
- Responsable de programme chez BeGlobal
- Un responsable de programme de la CGF
- Un (1) ou deux (2) jeunes issu-es de l'écosystème belge « jeunesse et engagement »

4. Sélection et évaluation des projets/initiatives

4.1 Critères généraux de (pré)sélection

Les critères généraux de (pré)sélection s'appliquent à toutes les candidatures, quelle que soit la catégorie choisie, conformément au tableau de sélection ci-dessous :

Critères	Méthode d'évaluation	Intérêt	pondération
Pertinence du projet/de l'initiative	Dans quelle mesure la proposition de projet est-elle pertinente par rapport au défi mondial et au contexte ?	Connaissance du défi mondial et du contexte par les candidat-es	/10
Lien avec la solidarité internationale et avec l'un des 17 ODD	Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la solidarité internationale et à un ou plusieurs ODD (y compris le lien entre le local et le global) ?	Enabel/CGF soutiennent des projets ayant un impact social et une dimension mondiale	/10
Motivation	Dans quelle mesure les candidat-es font-ils preuve d'une motivation et d'un engagement clairs envers leur projet et le parcours ?	Augmente les chances de réussite et réduit le taux d'abandon	/20
Faisabilité	Dans quelle mesure le projet est-il réaliste, réalisable et adapté aux moyens disponibles (temps, budget, expérience) ?	Éviter les projets irréalistes	/10
Diversité des candidat-es	En quoi le profil des candidat-es ou la composition du groupe contribue-t-il à diversifier les publics impliqués dans la solidarité internationale ? Notamment en facilitant la participation de jeunes ayant moins facilement accès à ce type d'opportunités (par exemple : parcours dans l'enseignement technique ou professionnel, début de parcours professionnel, contextes socio-économiques variés, trajectoires de mobilité ou d'ancrage dans des diasporas).	Atteindre les personnes sous-représentés dans le secteur de la solidarité internationale	/20
Potentiel de croissance	Dans quelle mesure le projet et/ou les candidat-es ont-ils le potentiel de se développer et	Vérifier si le contenu du parcours est adapté aux besoins des candidat-es	/15

	d'apprendre au sein du parcours ?		
Adéquation stratégique avec l'écosystème CGF/Enabel	Dans quelle mesure le projet : – un lien avec les pays partenaires du CGF/Enabel – un potentiel de croissance grâce au réseau et à l'expertise d'Enabel/CGF -	Pertinence avérée du réseau CGF/Enabel	/10
Équilibre linguistique	Dans quelle mesure la sélection contribue-t-elle à une composition équilibrée du groupe en termes de langues ?	Garantie du caractère fédéral du projet	/5
Score total			/100

Sur la base du tableau ci-dessus, dix (10) projets seront sélectionnés.

4.2 Critères de sélection lors de l'entretien oral avec le jury

Les candidat-es sélectionné-es lors de la première phase de sélection sont invité-es à un entretien oral avec le jury. La sélection des cinq candidat-es s'effectue sur la base d'une réévaluation des critères énoncés au point 4.1, complétée par des critères supplémentaires qui sont spécifiquement évalués lors de l'entretien oral.

Critères	Méthode d'évaluation	Intérêt	Pourcentage
Qualité et clarté de la présentation du projet/de l'initiative	Dans quelle mesure les candidat-es parviennent-ils à présenter leur projet de manière clairement structurée et dans le temps imparti ?	Compétences de présentation et clarté de la réflexion	10
Capacité à raconter une histoire et à inspirer	Dans quelle mesure les candidat-es parviennent-ils à partager leur projet et leur engagement de manière authentique et inspirante ?	Potentiel en tant que modèle et ambassadeur	10
Collaboration et capacité à être coaché	Dans quelle mesure les candidat-es montrent-ils qu'ils sont ouverts au feedback, capables de	Capacité des candidat-es à écouter le jury et à collaborer/échanger	30

(compétences relationnelles)	travailler en équipe et orientés vers le développement ?		
Score total			/50

Les cinq (5) projets/initiatives ayant obtenu les notes les plus élevées sont sélectionnés.

5. Engagement des candidat-es

5.1 Engagement lors de la présélection

Les participant-es au Concours s'engagent formellement à :

- Accepter sans réserve l'intégralité du présent règlement,
- Agir avec sincérité et de bonne foi lors du remplissage de leur formulaire de participation et de la présentation de leur projet/initiative,
- Répondre à toutes les demandes d'informations complémentaires qui leur seront adressées au cours du processus de sélection,
- Respecter les différentes étapes du processus de sélection, ainsi que les délais fixés pour la soumission des documents demandés.

Toute information incomplète, erronée, falsifiée ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation au Youth Incubator, ainsi qu'une interdiction formelle de participer à toutes les éditions futures du Youth Incubator.

5.2 Engagement après la première sélection

Les candidat-es sélectionné-es lors de la première phase de sélection du Concours s'engagent à participer à l'entretien avec le jury. Les candidat-es s'engagent également à envoyer tous les pièces nécessaires à la suite de leur candidature, afin que les membres du jury puissent prendre leur décision finale. Ces pièces peuvent prendre différentes formes : documents écrits, enregistrements vidéo, etc.

5.3 Engagement des candidat-es

Les cinq (5) porteur-euses de projet/d'initiative sélectionné-es, ainsi que leurs équipes (le cas échéant), s'engagent à participer aux réunions prévues en 2026 et 2027. Iels s'engagent à œuvrer à l'amélioration de leur projet/initiative et à communiquer sur ces progrès via leurs réseaux. Iels s'engagent à participer au Concours et à présenter leur projet/initiative.

5.3.1 Calendrier et contenu indicatif

	Activité	Date
Week-end de lancement	Week-end de lancement	Du vendredi 25 au dimanche 27 septembre 2026

Atelier 1	Echange et inspiration de contenu	Samedi 24 octobre 2026
Atelier 2	Communication et mobilisation du public	Samedi 14 novembre 2026
Évaluation et fête	Evaluation et célébration (cycle 1)	Vendredi 4 décembre 2026
Atelier 1	La gestion de projet et ses outils	Samedi 20 février 2027
Atelier 2	Structures de projet et collecte de fonds	Samedi 27 mars 2027
Événement	Présentation publique et séance de réseautage	Vendredi 7 mai 2027
Clôture Évaluation et fête	: Evaluation et célébration	Vendredi 14 mai 2027

6. Retrait

Tout candidat souhaitant retirer sa candidature au Youth Incubator doit faire part de sa décision en envoyant un e-mail à evelien.defossez@enabel.be

Ce retrait rend automatiquement le-la candidat-e inéligible au Youth Incubator pour l'année en cours.

7. Publicité

Il se peut que l'Organisateur ait besoin de mener des actions promotionnelles et des événements publicitaires liés au Youth Incubator. Dans ce cas, l'autorisation des candidat-es sera demandée afin que l'Organisateur puisse reproduire et utiliser le nom, le prénom et les coordonnées des candidat-es. Cette utilisation ne donnera lieu à aucune rémunération, ni en nature ni financière.

Il sera demandé aux candidat-es de signer un formulaire de consentement à l'utilisation de leur image.

8. Propriété intellectuelle

Les candidat-es conservent l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux projets soumis dans le cadre du Youth Incubator (ci-après l'« Œuvre »).

En participant au Youth Incubator, les candidat-es accordent à l'Organisateur une licence d'utilisation non exclusive, gratuite et non cessible sur l'Œuvre. Cette licence est valable dans le monde entier pour une durée de dix (10) ans à compter de la soumission du projet.

Cette licence permet à l'Organisateur d'utiliser, de reproduire, de communiquer et d'adapter les idées, approches, initiatives, méthodologies et enseignements issus des projets soumis, dans le cadre de ses propres activités. Aucune utilisation commerciale ne pourra être effectuée sur cette base.

Cette licence n'emporte aucun transfert des droits de propriété intellectuelle au profit de l'Organisateur.

9. Garanties

Les candidat-es s'engagent à ce que toutes les informations relatives à leur inscription au Concours ne portent pas atteinte aux droits de tiers, quels qu'en soient la nature et le fondement juridique.

10. Acceptation du règlement

La participation au Youth Incubator implique que les candidat-es acceptent sans réserve le présent règlement, ainsi que les règles déontologiques en vigueur sur Internet, et les lois, règlements et autres textes applicables dans les pays concernés par le Youth Incubator.

Les candidat-es manifestent leur acceptation du présent Règlement et l'octroi des droits qui y sont liés en cochant les cases correspondantes lors de leur inscription en ligne sur le formulaire de participation. L'envoi d'un dossier de candidature par e-mail vaut acceptation du présent Règlement.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des restrictions de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, des temps de réponse pour la consultation et le transfert d'informations, des risques d'interruption et, plus généralement, des risques inhérents à toute connexion et transmission via Internet, de l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels abus et des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. L'Organisateur n'est pas responsable des risques liés aux restrictions d'Internet.

11. Responsabilité des candidat-es

Les candidat-es doivent respecter l'intégralité du Règlement. Chaque candidat-e s'engage à :

- Ne pas diffuser de propos diffamatoires, ne pas attaquer ou porter atteinte aux droits de tiers,
- Ne pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (notamment par la glorification de crimes contre l'humanité, l'incitation à la haine raciale, la pornographie, etc.),
- Ne pas créer de fausse identité ni d'usurper l'identité d'un tiers,
- Ne pas reproduire et/ou utiliser la marque, le nom commercial, le logo ou tout autre signe distinctif d'un tiers sans son autorisation formelle,
- Ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image de tiers,
- Ne pas réaliser de projet contraire aux intérêts de l'Organisateur,
- Ne pas transmettre d'éléments qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle, les droits des marques, les droits de brevet et les droits d'auteur.

L'Organisateur peut annuler tout ou partie du Concours s'il s'avère qu'il y a eu fraude de quelque nature que ce soit. Sont notamment considérés comme de la fraude :

- Le fait qu'un-e candidat-e s'inscrive sous une fausse identité ;
- Le fait qu'un-e candidat-e s'inscrive plusieurs fois avec différentes adresses e-mail ;
- L'influence sur le vote du jury au moyen de contreparties matérielles ou financières.

En cas de violation du Règlement, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure automatiquement la participation des candidat-es concernés, sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque indemnisation. L'Organisateur se réserve également le droit de ne pas attribuer les prix aux personnes susceptibles d'avoir commis une fraude et/ou de les poursuivre devant les tribunaux compétents. Toute fraude constatée et prouvée entraîne l'exclusion définitive du Concours.

Il convient de noter que l'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant d'interruptions ou de dysfonctionnements de quelque nature que ce soit, pour quelque raison que ce soit, ni de tout dommage direct ou indirect découlant de quelque manière que ce soit d'une connexion au formulaire en ligne. Il incombe à chaque candidat-e de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son matériel informatique contre tout dommage. La connexion de chaque personne à la plateforme du formulaire et sa participation se font à ses propres risques.

12. Cas de force majeure, réserve de prolongation

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée si, pour cause de force majeure ou indépendamment de sa volonté, le Youth Incubator devait être modifié, raccourci ou annulé. L'Organisateur se réserve le droit de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Toute modification du Règlement entre en vigueur à compter de la date de publication. Tout modification est considérée comme ayant été acceptée par le candidat qui participe au Youth Incubator, et ce à compter de la date d'entrée en vigueur de cette modification.

Un-e candidat-e qui refuse d'accepter la ou les modifications du Règlement sera invité à cesser de participer au Concours.

Aucune indemnisation ne peut être réclamée par les candidat-es.

13. Données à caractère personnel

L'Organisateur et les membres du Jury s'engagent à traiter de manière strictement confidentielle toutes les informations et tous les documents relatifs aux candidat-es et aux projets soumis dans le cadre du Youth Incubator.

Les candidat-es reconnaissent toutefois que leur participation au Youth Incubator implique que certaines informations relatives à leur candidature, à leur projet et aux activités menées dans ce cadre puissent être utilisées et communiquées par l'Organisateur à des fins d'information, de valorisation, de communication institutionnelle ou de promotion du Youth Incubator.

Les données à caractère personnel des candidat-es sont traitées exclusivement par l'Organisateur et, le cas échéant, par les membres du Jury, dans le cadre de la gestion du présent appel à candidatures et du Youth Incubator.

Les candidat-es sont informé-es que les données à caractère personnel obligatoires collectées dans le cadre de leur candidature sont nécessaires au traitement et au suivi de leur participation au Youth Incubator.

Les données à caractère personnel sont collectées lors de l'inscription et utilisées exclusivement pour assurer la gestion, le suivi, l'organisation et la communication liés au Youth Incubator.

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à la législation belge et européenne applicable en matière de protection des données, notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ainsi qu'à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, sous le contrôle de l'Autorité de protection des données.

Les candidat-es disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que, le cas échéant, d'un droit d'opposition au traitement de leurs données, conformément à la législation applicable.

Toute demande relative au traitement des données à caractère personnel peut être adressée à l'adresse suivante : dpo@enabel.be.

14. Droit applicable et interprétation

Le Règlement est exclusivement régi par le droit belge. Toute question relative à l'application ou à l'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui pourrait se poser, sera tranchée de manière souveraine, en fonction de la nature de la question, par l'Organisateur, conformément à la législation belge. Aucune demande verbale ne sera acceptée concernant le Concours ou ses résultats.

Le Règlement est disponible en français et en néerlandais.

15. Dépôt et consultation du Règlement

Le Règlement est mis en ligne le 28 mai 2026, en même temps que l'appel à projets/initiatives.

Il est possible de le consulter sur le site web de BeGlobal.